



INFORMATION AUX PARENTS ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Madame, Monsieur,

Comme convenu dans notre lettre d'information sur la réouverture des écoles le 12 mai 2020, nous revenons vers vous concernant l'organisation de l'accueil des enfants le mercredi à partir du 20 mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Bien entendu, les mesures exposées ci-dessous pourront évoluer selon les dispositions réglementaires qui nous seront imposées et surtout selon la situation sanitaire.

Suite à la réception du protocole pour la réouverture des accueils collectifs de mineurs élaboré par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, l'organisation des mercredis a été revue et organisée en conséquence.

Nous attirons votre attention, sur le fait que le nombre de places disponibles sera limité pour tenir compte de la capacité des locaux permettant le respect des règles de distanciation physique et de l'application des gestes barrières.

Dans l'hypothèse où le nombre de demandes serait supérieur à la capacité d'accueil, des critères de priorité seraient mis en œuvre.

Etant précisé que les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire demeurent prioritaires.

Le protocole préconise de privilégier l'organisation des activités dans les écoles afin de limiter le déplacement des mineurs et le brassage des enfants, d'où l'organisation suivante :

MERCREDI 20 MAI 2020

Accueil des enfants sur les sites scolaires : SHL, Louis Pasteur et Albert Camus.

L'accueil du mercredi sera assuré sur chaque site scolaire de votre enfant.

Les horaires seront inchangés.

Le service de restauration sera assuré sur chaque site.

Seront concernés :

- les enfants des personnels prioritaires quel que soit leur niveau de classe,
- les enfants scolarisés à l'école SHL de GS,
- les enfants scolarisés à l'école Louis Pasteur : CP, CE1,
- les enfants scolarisés à l'école Albert CAMUS : CM1, CM2.

Accueil des enfants sur le site de « La Ruche d'Ernest ».

L'accueil du mercredi sera assuré sur le site de La Ruche d'Ernest » au 13 rue Saint Venant.

Les horaires seront inchangés.

Le service de restauration sera assuré sur site.

Seront concernés :

- les enfants des personnels prioritaires non scolarisés sur les écoles de Luynes mais habitant la commune de Luynes,
- les enfants de l'école SHL des classes de PS et MS (attention les enfants de PS et MS des personnels prioritaires restent accueillis dans les écoles comme précédemment depuis le début du confinement),
- les enfants de l'école Louis Pasteur des classes de CE2,
- les enfants scolarisés à l'école Sainte Geneviève, habitant à Luynes uniquement.

L'accueil de loisirs « la Passerelle » reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

MERCREDI 27 MAI 2020 ET SUIVANTS

Accueil des enfants sur les sites scolaires : SHL, Louis Pasteur et Albert Camus.

L'accueil du mercredi sera assuré sur chaque site scolaire de votre enfant.

Les horaires seront inchangés.

Le service de restauration sera assuré sur site.

Seront concernés :

- les enfants des personnels prioritaires quel que soit leur niveau de classe,
- les enfants scolarisés à l'école SHL de GS,
- les enfants scolarisés à l'école Louis Pasteur : CP, CE1, CE2,
- les enfants scolarisés à l'école Albert CAMUS : CM1, CM2.

Accueil des enfants sur le site de « La Ruche d'Ernest ».

L'accueil du mercredi sera assuré sur le site de La Ruche d'Ernest » au 13 rue Saint Venant.

Les horaires seront inchangés.

Le service de restauration sera assuré sur site.

Seront concernés :

- les enfants des personnels prioritaires non scolarisés sur les écoles de Luynes mais habitant la commune de Luynes,
- les enfants de l'école SHL des classes de PS et MS (attention les enfants de PS et MS des personnels prioritaires restent accueillis dans les écoles comme précédemment depuis le début du confinement),
- les enfants scolarisés à l'école Sainte Geneviève, habitant à Luynes uniquement.

L'accueil de loisirs « la Passerelle » reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

DISPOSITIONS GENERALES

- Nous vous remercions de mettre à jour le portail famille pour la période des mercredis.
- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes COVID 19 chez votre enfant, nous vous invitons à prendre sa température avant le départ pour l'accueil.
En cas de symptômes ou de fièvre (37.8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- Port du masque :
 - o Le port du masque est obligatoire pour les encadrants des accueils et pour les personnes au contact des mineurs.
 - o Le port du masque n'est pas obligatoire pour les mineurs des écoles maternelles et élémentaires.
 - o Le port du masque est obligatoire pour les mineurs inscrits au collège.
 - o Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants, s'ils le souhaitent et si ceux-ci sont en mesure de le porter dans les conditions satisfaisantes.

JUILLET / AOUT

Concernant la période d'été (juillet/août), nous sommes dans l'attente des instructions nationales.

Sachez que nous mettrons tout en œuvre, en fonction du protocole qui nous sera imposé, pour assurer un accueil des enfants.

Pour nous permettre dès à présent de commencer à réfléchir et anticiper une organisation, nous vous remercions d'effectuer une demande sur le portail famille afin d'avoir une première visibilité sur vos besoins sur cette période estivale.

Nous attirons également votre attention, sur le fait que le nombre de places risque d'être limité et ce compte tenu des contraintes qui nous seront imposées.

L'accueil de loisirs « la Passerelle » restera fermé pour la période d'été.

L'accueil des enfants jusqu'à 13 ans révolus pourra se faire à l'accueil de loisirs de « la Ruche d'Ernest », selon les places disponibles.

Nous reviendrons vers vous pour cette période, lorsque nous aurons des informations complémentaires.

Le service Pôle Enfance Jeunesse reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous.

Sabine DEJOUHANNET

Adjointe au Maire,

Déléguée à l'Enfance et la Jeunesse